

MES PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU GROUPE DE TRAVAIL “ANIMAL ET SOCIETE”:

CONCERNANT LES CORRIDAS :

1) Je propose purement et simplement **l'abolition des corridas**, qui sont des pseudos “spectacles” n’ayant pour but que de mettre en avant la cruauté et la violence gratuites. De nos jours, cette barbarie est inacceptable. Comment définir l’humanité lorsqu’elle se rend coupable de tels actes de barbarie sur des animaux ?

En attendant cette abolition, voici d’autres propositions à prendre en compte :

2) Je propose aussi la **suppression de l’afeitado** dans les corridas portugaises.

3) Je demande le **dépistage systématique de l’état sanitaire des taureaux** par des vétérinaires tournants avant chaque corrida.

4) Je demande aussi la **suppression du “bistournage”** (autrement dit la castration à vif qui se pratique dans les cinq départements taurins).

5) Je me positionne pour la **suppression des corridas de "bienfaisance" et l’interdiction de l’accès des moins de 15 ans aux arènes**, en accord avec la proposition de loi soutenue par des milliers de citoyens.

CONCERNANT LE BIEN-ETRE ANIMAL EN GENERAL :

1) **Interdire les tests (cosmétiques ou médicamenteux) sur les animaux** alors qu’il existe des pratiques alternatives plus sûres et moins coûteuses.

2) **Mettre fin aux longs transports d’animaux.**

3) **Assurer des contrôles vétérinaires et des inspections sur les routes, dans les fermes, animaleries, etc.** pour éviter des souffrances animales inutiles et cruelles.

4) **Condamner les violences faites aux animaux** (aussi bien par les particuliers que par les entreprises et abattoirs) **et les abandons.**

5) **Promouvoir** un mode de vie plus sain et plus respectueux de l’environnement, des animaux et des hommes en encourageant **le végétarisme** et l’accès à cette alimentation dans les cantines scolaires et cantines de bureau (de même que le bio).

6) **Interdire le commerce de la fourrure.**

7) **Prendre position à l’international en faisant pression diplomatiquement** lorsque des actes de cruauté sont condamnables (exemple : le traitement affreux des animaux en Chine).

8) **Interdire les animaleries**, vecteurs de souffrances, qui considèrent les animaux comme des biens de consommation et favorisent l’achat impulsif plutôt que

l'adoption réfléchie et aimante.

9) **Interdire l'élevage des poulets en batterie** (oeufs et chair) au profit de l'élevage en plein air.

10) **Considérer d'un point de vue légal et juridique les animaux comme des êtres vivants ayant droit au bien-être** et non comme des objets.

Notre compassion est-elle si limitée qu'il faille établir des hiérarchies subjectives entre ceux qui méritent d'être sauvés en premier lieu, puis en second, puis plus du tout ? A quel odieux "choix de Sophie" sommes-nous alors confrontés ?

Claude Lévi-Strauss a écrit :

" L'homme occidental ne peut-il comprendre qu'en s'arrogeant le droit de séparer radicalement l'humanité de l'animalité, en accordant à l'une tout ce qu'il retirait à l'autre, il ouvrait un cercle maudit, et que la même frontière, constamment reculée, servirait à écarter des hommes d'autres hommes, à revendiquer au profit de minorités toujours plus restreintes le privilège d'un humanisme corrompu aussitôt que né pour avoir emprunté à l'amour propre son principe et sa notion ? (...). L'unique espoir pour chacun d'entre nous de n'être pas traité en bête par ses semblables est que tous ses semblables, lui le premier, s'éprouvent immédiatement comme des êtres souffrants."

MERCI DE PRENDRE EN COMPTE CETTE CONTRIBUTION.

Mlle Clarisse Boutin-Duquesnoy
Etudiante en DEA de Traductologie.